



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 22 mars 2019

Augmenter la franchise seulement après les élections fédérales?

C'est ainsi que peut être résumé le comportement de nombreux parlementaires aujourd'hui. Le parlement a donc décidé de refuser la hausse de la franchise ordinaire. Une volte-face de dernière minute pour une mesure qui avait pourtant réuni une majorité de voix.

Pour maîtriser les coûts de la santé, il est nécessaire que tous les acteurs du système de santé s'engagent et poursuivent le même but. Surtout lorsqu'il s'agit de faire accepter des mesures impopulaires, comme le besoin d'adapter la franchise ordinaire aux coûts de la santé en constante progression.

Ces dernières années, le parlement a planché sur de nombreuses variantes et avait, jusqu'à ce jour, soutenu une telle révision de la Loi sur l'assurance-maladie. Une adaptation des franchises en fonction de la hausse des coûts aurait garanti une prise en charge équilibrée entre les primes et la part individuelle.

Le parlement en a décidé autrement. Les coûts de la santé en constante progression resteront donc à la seule charge des primes qui vont continuer à grimper. Certains membres du parlement ont annoncé leur intention de remettre cet ouvrage sur le métier dans le cadre d'une réforme plus importante de maîtrise des coûts de la santé. Quand et comment sera traitée l'adaptation des franchises dans ce contexte n'est pas encore défini.

curafutura regrette la décision du parlement qui renonce à effectuer un pas important pour soulager les primes. curafutura continuera néanmoins à s'engager pour réformer en profondeur le système de santé. Et ce, avant et après les élections fédérales.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone : 031 310 01 84 ; portable: 079 653 12 60 ; pius.zaengerle@curafutura.ch

Annick Chevillot, Communication

Téléphone: 079 897 86 24; annick.chevillot@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur

<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>